

## ARRÊTE DU MAIRE n° 30-2024

## Réglementation de la Circulation durant les Travaux Rue des Frères Chappe

Monsieur le Maire de Grentheville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et suivants conférant au maire la compétence pour réglementer la circulation sur le territoire communal ;

Vu la demande du 23 juillet 2024 émise par Monsieur Charly NICOLLE, conducteur de travaux à Réseaux Environnement, 1494 boulevard Jean-Charles Contel 14100 GLOS, pour le compte de la CU Caen la Mer:

Vu le plan de circulation validé par Monsieur DURAND de Caen la Mer;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité et le bon déroulement des travaux pour la réalisation de 230 mètres de tranchée pour le passage de réseaux BT 240 souterrain ;

Considérant que les travaux impliquent deux traversées de route et se situent à cheval entre la rue des Frères Chappe à Grentheville et la commune de Cormelles le Royal;

## ARRÊTE

- Afin de permettre la réalisation des travaux de passage de réseaux BT souterrain, la Article 1: circulation sera régulée comme suit :
  - Circulation à sens unique : La rue des Frères Chappe, sur l'emprise des travaux, sera réduite à une voie à sens unique. Le sens de circulation sera défini par le plan de circulation annexé au présent arrêté.
  - Déviation : Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers et les poids lourds. Les itinéraires de déviation seront clairement signalés par la société Réseaux Environnement.
- Article 2: Les travaux débuteront le 12 août 2024 et se termineront le 30 août 2024.
- Article 3: La société Réseaux Environnement est chargée de mettre en place et de maintenir la signalisation nécessaire pour informer les usagers de la route de ces restrictions et des itinéraires de déviation.
- Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et Article 4: règlements en vigueur.

Article 5 : Application et exécution

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bretteville sur Laize
- Monsieur le Commandant du corps des Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Président de Caen la mer
- Réseaux Environnement

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux des travaux.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Grentheville, le 26 juillet 2024 Pour le Maire empêché,

Magali HUE

e de Gran Maire-Adjointe

## VILLE DE GRENTHEVILLE / MONDEVILLE **BT CHAPPE**

RDV avec CAEN LA MER

Début travaux 12/08/2024 au 30/08/2024 soit 15 jours ouvrés, 24h/24h PLAN DE CIRCULATION PHASE RUE DES FRERES CHAPPE



Emprise des travaux







sens unique



